



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

VAL-DE-TRAVERS ET SON EAU

La production en eau potable pour la commune provient majoritairement d'eaux de source et est complétée par du pompage en nappes phréatiques. À noter aussi que les montagnes de Travers sont alimentées par la commune de Brot-Plamboz (Viteos) et la région des Planes par la commune de Provence (via l'association des communes de la région de Grandson ACGR).

Nos sources sont les suivantes : La Fontaine froide, Les Lachevelles, Riaux, Les Chenées, La Raisse, L'Areuse et La Longeauge.

Nos nappes phréatiques : Vers chez Joly, Comblémine et les Cornées.

L'eau brute est contrôlée en laboratoire une fois par année. Quant à l'eau potabilisée, elle est contrôlée à raison de quatre fois par année. Des contrôles ponctuels sont en outre effectués par le Canton.

Les divers traitements utilisés sont : UV, filtration avec UV, chlore gazeux et javel. Chaque installation est contrôlée à raison d'une fois par semaine par le service de l'eau. Une fois l'eau potabilisée, elle est envoyée dans le réseau qui se compose de plus de 125 km de conduites principales, ainsi que dans les treize réservoirs. L'eau stockée

doit être renouvelée au minimum tous les trois jours. Cette réserve d'eau est nécessaire en vue de garantir la défense incendie ainsi qu'un arrêt de production pour une maintenance ou une fuite.

Les diverses stations sont majoritairement reliées à un système de télégestion et toutes ont un système d'alarme en cas de problème quelconque. Le service de l'eau assure un service d'astreinte 24h/24h et ceci 365 jours par an.

Pour rappel, vous pouvez trouver sur notre site internet www.vdt.ch/page/analyses-de-leau-par-village notamment les informations suivantes : qualité de l'eau, provenance, traitement, qualité microbiologique et chimique, dureté, teneur en nitrate, nombre de contrôles annuels et le nombre de d'habitants approvisionnés.



WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH
ANALYSES DE L'EAU

À savoir aussi que la consommation moyenne par habitant en Suisse se situe à 160 litres par jour, soit environ 58 m³ par année.

Pour conclure, même si dans la région nous la préférons troublée, nous veillons à ce que notre eau soit le plus limpide possible.

ÉCHO DES AUTORITÉS

MIEUX GÉRER LES FLUX TOURISTIQUES

Si l'attractivité croissante de notre région sur le plan touristique est réjouissante, elle demande aussi de se préoccuper des conditions d'accueil de nos visiteurs et de l'impact de ce développement sur notre territoire.

C'est dans ce sens que le Conseil communal de Val-de-Travers a pris la présidence d'un comité de pilotage, chargé d'apporter une réponse aux enjeux de mobilité dans les secteurs du Creux du Van et des gorges de l'Areuse.

Composé de représentants des cantons de Neuchâtel et Vaud, ainsi que des communes directement concernées, ce comité intègre également les milieux touristiques et il associera à ses réflexions les associations environnementales. Il s'agira dans un premier temps de pouvoir quantifier les différents flux de trafic pesant sur ces secteurs, puis d'imaginer les mesures pouvant être mises en place afin de concilier au mieux tourisme et préservation des qualités naturelles de ces lieux exceptionnels.

OFFRES D'EMPLOI

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.vdt.ch/page/offres-demploi.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

SECRÉTARIAT DU DICASTÈRE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Le secrétariat du dicastère de la protection de la population se situe dans l'hôtel de ville de Couvet.

Il est responsable de la gestion administrative du service de défense incendie et de secours, de l'organisation de protection civile, du service de la sécurité de proximité et prévention incendie et du service des ambulances. Il accompagne également la direction du dicastère. Quatre personnes travaillent pour le secrétariat : une secrétaire de

direction, deux collaboratrices administratives et une apprentie.

Elles assurent la tenue du guichet du dicastère et font un travail de terrain notamment dans la distribution d'actes judiciaires et administratifs. Elles participent à l'organisation des foires et de l'Abbaye de Fleurier, aux visites de salubrité publique et encadrent les campagnes de prévention incendie. Finalement, elles font le suivi des décisions de la direction du dicastère.



De gauche à droite : Katy Ventura, Mascia Galati, Maria Hoya et Eriona Derguti (06/24)

©Tam Berger

INFOS PRATIQUES

ÉLECTIONS CANTONALES 2021

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance.

Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h le dimanche 18 avril. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Le port du masque est exigé et les distances de sécurité sont à respecter ; le nombre de personnes est limité dans le bâtiment.

Vote par correspondance

Vous pouvez encore apporter

vos enveloppes de vote à l'administration communale à Fleurier ou la déposer dans la **boîte communale de votre village**. Celles-ci seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin à 10 h. Attention, votre enveloppe de vote doit contenir votre carte de vote avec votre date de naissance et votre signature.

Pas encore fait votre choix ?

smartvote.ch est une plateforme en ligne d'aide au vote. Au moyen d'un questionnaire portant sur divers sujets politiques, les électrices et électeurs peuvent comparer leurs positions avec celles des candidates et/ou des partis et obtenir une recommandation de vote.

INFOS PRATIQUES

RENCONTRE AVEC LES GENS D'ICI

Vous trouverez sur notre page www.vdt.ch/page/rencontre-avec-les-gens-dici des vidéos et interviews de citoyennes et de citoyens de Val-de-Travers partageant leur passion, leur métier, leur conviction : une jolie façon de les mettre en valeur.

Les vidéos sont également disponibles sur notre chaîne YouTube « Commune Val-de-Travers ». Nous vous invitons à vous y abonner pour ne rien rater !



WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH
LES GENS D'ICI

EN BREF

PORTAIL VIRTUEL

Le site internet communal se dote dès à présent d'un portail regroupant les principales informations administratives pour les habitants de Val-de-Travers : formulaires à télécharger, liens, émoluments, etc. Vous saurez ainsi quels documents vous devrez fournir lorsque vous vous présenterez au Contrôle des habitants et quelles sont les démarches que vous pouvez faire directement en ligne. Par exemple, annoncer son déménagement – à l'intérieur de la commune – devient ainsi une simple formalité.

N'hésitez pas à le consulter sous www.vdt.ch/portail-virtuel/presentation.



WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH
PORTAIL VIRTUEL

